



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Boulevard Industriel 17 à 1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : **S.A. FLUXYS BELGIUM**, Avenue des Arts 31 à 1040 BRUXELLES
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 1B : PE 78/2020 - Renouvellement.**

Nature de l'activité principale : Continuer à exploiter un immeuble de bureaux

Exploitation (rubriques) : Batteries stationnaires (138.240 en 141.312 Vah - rubrique 3), Installation de combustion (2 x 145 kW - rubrique 40 A), Installations de combustion pour la détente de gaz (1300, 800 en 2 x 989 kW - rubrique 40 C), Dépôt de déchets dangereux (5 m² - rubrique 45 1A), Dépôt de déchets dangereux liquides (2400 litres - rubrique 45 3A), Dépôts divers (1479 m² - rubrique 53 A), Parking (127 véhicules - rubrique 68 B), Compresseurs d'air (2,2 en 2 x 3,7 kW - rubrique 71 A), Stations de compression de gaz (rubrique 71 C), Réservoir d'air comprimé (700 litres - rubrique 72 1A), Dépôt de gaz d'extinction (17.860 litres - rubrique 72 2A), Dépôt de mobiles de gaz (12.530 litres - rubrique 74 1B), laboratoire d'analyse (rubrique 85 A), Dépôts de liquides facilement inflammables (383,5 litres - rubrique 88 1A), Dépôts de liquides inflammables (4.810 litres - rubrique 88 3A), Dépôts de liquides inflammables avec un point d'éclair supérieur à 100 °C (5.642,5 litres - rubrique 88 4A), Atelier pour le travail des métaux (4,6 kW - rubrique 101 A), Moteurs à combustion interne des groupes de secours (320 en 363 kW - rubrique 104 B), dépôts de produits dangereux (514,6 kg - rubrique 121 B), Installations de refroidissement (6 x 31,31 kWe (17 kg R407c, 30,16 tCO₂eq) - rubrique 132 A), Installations de refroidissement (4 x 23,95 kWe (17 kg R407c, 30,16 tCO₂eq) - rubrique 132 A), Installation de refroidissement (7 kWe (5,64 kg R407c, 10 tCO₂eq) - rubrique 132 A), Installation de refroidissement (19,5 kWe (4,7 kg R410a, 8,8 tCO₂eq) - rubrique 132 A), Installations de refroidissement (2 x 114,3 kWe (34 kg R407c, 60,31 tCO₂eq) - rubrique 132 B), Transformateurs statiques (2 x 630 kVA - rubrique 148 A) et Utilisation et dépôt de substances REACH (5 l de Trioxyde de Chrome - rubrique 173)

Zone : P.R.A.S. : zone d'entreprises en milieu urbain, le long d'un espace structurant

P.P.A.S. : Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol « Rive Droite » A.R. 14/02/1962.

Motifs principaux de l'enquête : classe 1B : articles 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :

A partir du **17/12/2021** et jusqu'au **15/01/2022** inclus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement;
- du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h ;
- le lundi entre 15h et 20h.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : environnement@anderlecht.brussels ;
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 15/01/2022.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

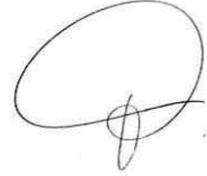
- Le jeudi 20 janvier 2022 à 9 heures,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 08/12/2021.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,



M. VERMEULEN¹

Par délégation :
L'Echevin de l'Urbanisme et
de l'Environnement,



A. KESTEMONT¹

¹ Reproduction de la signature.